



Paris, le Mardi 24 Juillet 2007

## **Communiqué de Presse : L'ANEMF émet des réserves quand au vote de l'Assemblée Nationale et reste sur ses gardes**

L'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF) membre de la FAGE, regrette la décision risquée de l'Assemblée Nationale, malgré les propos de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui se veulent rassurants.

Le 24 juillet 2007, a été examiné à l'Assemblée Nationale le projet de loi "Libertés et Responsabilités des Universités". Les députés ont été amenés à se positionner sur le statut dérogatoire des UFR de Médecine. Ils ont choisi : les différents postes d'enseignants médecins seront désormais affectés à l'Université et non plus aux UFR Médecine.

Nous craignons que ceci change le visage de la Médecine de demain. Les orientations stratégiques de l'Université seront bien loin de celles de nos UFR. Il y a perte d'une gestion experte, de proximité et par conséquent le risque bien présent d'une perte de qualité de formation.

Nous redoutons une séparation des tâches et une perte de la triple mission d'enseignement, de soin et de recherche des praticiens hospitalo-universitaires. Les UFR Médecine assuraient, par leur indépendance, une excellente une formation. Pourquoi avoir pris le risque de réformer un système qui fonctionne ?

L'accent sur la recherche médicale est certes une priorité mais la France est reconnue mondialement pour son système de santé. Nous ne devons pas sacrifier ce système et les étudiants qui s'y préparent pour satisfaire les exigences de classements internationaux. Les étudiants apprennent avant tout à soigner. La recherche accompagne ce processus. C'est par ce seul moyen que nous deviendrons de bons médecins.

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a voulu rassurer les étudiants en rappelant qu'elle conserverait ce statut particulier de nos enseignants et en déposant, en preuve de sa bonne foi, un amendement sensé nous en assurer. Suite au dépôt de cet amendement, le débat concernant l'affectation des postes aux UFR de médecine et non à l'université fut fermé par la Ministre.

Ainsi, l'ANEMF met en garde le gouvernement et restera très vigilante quant à la manière dont les postes seront affectés. Elle veillera à ce que la parole de la Ministre soit tenue, et ceci pour le bien du système de santé français.

### **Contacts Presse:**

Charles Mazeaud, Président de l'ANEMF, 06 77 66 94 78, [president@anemf.org](mailto:president@anemf.org)  
Chloé Moulin, Porte-Parole de l'ANEMF, 06 74 83 95 79, [communication@anemf.org](mailto:communication@anemf.org)

---

Association à but non lucratif selon la loi de 1901 - Organisation représentative selon l'article 811-3 du Code de l'Education

Créée en 1965 - Représentée au CNOUS, et au CNESER

Nommée à la CPNEM et à la CNEM

Membre de la FAGE, de l'IFMSA

